



Assemblée générale

Distr. générale
1 juin 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Points 132 et 136 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2007/08	1 112 739 500 dollars
Dépenses de 2007/08	1 071 488 800 dollars
Solde inutilisé de 2007/08	41 250 700 dollars
Crédit ouvert pour 2008/09	1 187 676 400 dollars
Dépenses prévues pour 2008/09 ^a	1 174 655 800 dollars
Montant prévu du solde inutilisé de 2008/09 ^a	13 020 600 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2009/10	1 423 169 600 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2009/10	Voir plus loin le paragraphe 76

^a Prévisions au 30 avril 2009.



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 32, 37, 41, 44, 49, 61, 63 à 65 et 69 ci-après, les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (voir par. 76 ci-après). On y trouvera aussi un certain nombre d'observations et de recommandations concernant l'administration et la gestion de la Mission et les économies qui pourraient être réalisées.

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix de Nations Unies (A/63/746), le Comité consultatif donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. Il présente aussi ses observations sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [voir A/63/5 (Vol. II)] pour l'exercice se terminant le 30 juin 2008. Dans les paragraphes qui suivent, le Comité traite des ressources de la MONUC et des autres éléments qui concernent directement la Mission.

3. En examinant les propositions du Secrétaire général au sujet de la MONUC pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, le Comité consultatif a tenu compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant la Mission et, le cas échéant, a formulé des observations spécifiques à ce sujet dans les paragraphes ci-après. **Le Comité consultatif souligne qu'il est important d'appliquer intégralement et rapidement les recommandations du Comité des commissaires aux comptes (voir plus loin par. 70 et 71).**

4. Les documents examinés et utilisés par le Comité consultatif pour son examen du financement de la MONUC sont énumérés à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

5. Sur la recommandation du Comité consultatif, l'Assemblée générale, par sa résolution 61/281, a ouvert un crédit de 1 112 739 500 dollars (montant net : 1 091 750 400 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission en 2007/08. Les dépenses durant l'exercice se sont élevées au total à 1 071 488 800 dollars (montant net : 1 050 829 800 dollars). Le solde inutilisé de 41 250 700 dollars (montant net : 40 920 600 dollars) représente en chiffres bruts 3,7 % de ce crédit.

6. Le solde inutilisé représente des économies s'élevant à 5 849 600 dollars au titre du personnel militaire et de police et à 44 934 400 dollars au titre des dépenses opérationnelles, ces économies étant en partie contrebalancées par des dépenses supplémentaires de 9 533 300 dollars pour le personnel civil. Les principaux écarts s'expliquent par les économies réalisées au titre des éléments suivants :

a) Observateurs militaires (1,3 million de dollars) : augmentation du taux de vacance effectif qui a atteint 5,4 % alors que le chiffre prévu était de 3 %, avec un déploiement moyen de 719 observateurs au lieu des 737 éléments prévus, et diminution des dépenses moyennes pour le renouvellement du personnel;

b) Police des Nations Unies (4 millions de dollars) : augmentation du taux de déploiement tardif de 28 % (chiffre prévu : 10 %), et allongement des tours de service de 155 policiers des Nations Unies, ce qui a permis de réduire les ressources nécessaires pour les frais de subsistance de la mission ainsi que les rotations prévues;

c) Personnel recruté sur le plan international (2,2 millions de dollars) : essentiellement taux de vacance moyen plus élevé (18 %) que celui qui était prévu (17 %), économie en partie annulée par des besoins supplémentaires concernant les dépenses communes de personnel au titre des primes de risque et des frais de voyage par avion pour la prise de poste, les congés et le rapatriement du personnel;

d) Installations et infrastructure (4,9 millions de dollars) : principalement, réduction des besoins pour le soutien logistique autonome des contingents par rapport aux protocoles d'accord signés; non-réparation des terrains d'aviation à Bunia et Bukavu faute d'entrepreneurs; réduction des dépenses effectives de carburant pour les groupes électrogènes du fait que le Gouvernement a fourni davantage d'électricité. Le solde inutilisé a été contrebalancé en partie par des besoins supplémentaires concernant, d'une part, l'acquisition imprévue d'installations préfabriquées pour le transfert d'un bataillon dans la région de l'est et, d'autre part, les services de sécurité;

e) Transports aériens (46 millions de dollars) : essentiellement, réduction des besoins concernant les carburants et lubrifiants (moins d'heures de vol); vols régionaux et interrégionaux moins nombreux pour le transport de marchandises (utilisation plus importante des transports de surface); et les services aériens (non-utilisation des terrains d'aviation à Kindu, Bunia et Bukavu). Ces réductions ont été en partie annulées par le renchérissement du carburant aviation, le prix prévu de 0,928 dollar le litre étant passé en moyenne à 1,004 dollar;

7. Les économies réalisées ont été en partie annulées par les besoins supplémentaires au titre des éléments suivants :

a) Personnel recruté sur le plan national (6,7 millions de dollars) : en partie, augmentation des salaires et des dépenses communes de personnel résultant d'un remaniement général des classes de 2 110 postes de personnel recruté sur le plan national, réduction du taux de vacance effectif à 4 % (chiffre prévu : 10 %), et application de la série 100 du Règlement du personnel (au lieu de la série 300) au personnel recruté sur le plan national;

b) Volontaires des Nations Unies (4,5 millions de dollars) : augmentation de la prime de risque qui passe de 400 à 520 dollars par personne et par mois, changements apportés aux conditions de service et réduction du taux de vacance effectif à 6 % par rapport au taux prévu de 10 %;

c) Voyages (3,9 millions de dollars) : essentiellement, besoins supplémentaires pour les déplacements à l'intérieur de la zone de la mission au titre de l'appui logistique, organique et administratif, dans le contexte du redéploiement de plus de 1 500 militaires dans la zone de la mission, en particulier dans les Kivus;

d) Transports terrestres (6,9 millions de dollars) : principalement, ressources supplémentaires nécessaires pour le carburant diesel à la suite de la multiplication des patrouilles dans l'est du pays, de l'importance accrue des

transports de surface pour les marchandises et du renchérissement du carburant dont le prix du litre était prévu à 1,02 dollar et qui s'est élevé en moyenne à 1,30 dollar.

8. Les observations du Comité consultatif concernant divers chefs de dépenses présentés dans le rapport sur l'exécution du budget sont incorporées, le cas échéant, dans l'examen ci-après du projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2009, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MONUC depuis sa création s'établissait à 7 457 923 000 dollars. Les paiements jusqu'à cette date s'élevaient à 7 183 926 000 dollars, le montant restant dû se chiffrant par conséquent à 273 997 000 dollars. Compte tenu d'une réserve opérationnelle de trésorerie de trois mois d'un montant de 201 254 000 dollars (à l'exclusion du remboursement aux pays fournisseurs de contingents), le solde de trésorerie disponible atteint 179 146 000 dollars.

10. Le Comité consultatif a aussi été informé qu'au 31 décembre 2008, le montant dû au titre des contingents et de leur matériel était estimé à 19 736 000 dollars et 93 996 000 dollars respectivement. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, 12 demandes étaient en instance de règlement et les engagements non réglés s'élevaient à 425 000 dollars. Comme suite aux questions qu'il avait posées, le Comité a été informé, d'une part, que six des 12 demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité attendaient confirmation de la commission d'enquête de la MONUC afin de savoir si les incidents étaient liés à la Mission, et, d'autre part, que des rapports médicaux à jour avaient été demandés pour les six autres demandes afin de déterminer si les victimes souffraient d'une invalidité permanente. **Le Comité consultatif espère que ces demandes seront réglées sans tarder.**

11. Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2009, les chiffres de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 relatifs à l'occupation des postes de la MONUC s'établissaient comme suit :

Catégorie de personnel	Autorisés ^a	Prévus ^a	Pourvus	Taux de vacance
				de postes ou déploiement tardif (pourcentage)
Observateurs militaires	760	714	700	7,9
Contingents	19 815	16 689	16 608	16,2
Police des Nations Unies	391	266	327	16,4
Unités de police constituées	1 050	750	746	29,0
Postes				
Personnel recruté sur le plan international	1 176	965	907	22,9
Personnel recruté sur le plan national	2 738	2 571	2 532	7,5

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Autorisés^a</i>	<i>Prévus^a</i>	<i>Pourvus</i>	<i>Taux de vacance de postes ou déploiement tardif (pourcentage)</i>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)				
Personnel recruté sur le plan international	105	87	42	60,0
Personnel recruté sur le plan national	130	123	20	84,6
Volontaires des Nations Unies	795	755	588	26,0

^a Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

^b Correspond à l'application des taux prévus de vacance de postes ou de déploiement tardif.

12. Le Comité consultatif note que le budget approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/256 pour l'exercice financier 2008/09 prévoyait le déploiement de 760 observateurs militaires, 17 030 soldats appartenant au contingent, 391 policiers des Nations Unies, 750 éléments d'unités de police constituées, 1 281 membres du personnel recruté sur le plan international, 2 868 membres du personnel recruté sur le plan national et 795 Volontaires des Nations Unies, y compris des postes de temporaire. Par sa résolution 1843 (2008), le Conseil de sécurité a autorisé l'augmentation temporaire des effectifs autorisés du personnel militaire et des unités de police constituées de 2 785 et de 300 éléments respectivement. Le Comité a été informé que les effectifs supplémentaires autorisés n'avaient pas encore été déployés.

13. Le Comité consultatif a reçu un tableau des dépenses effectives et prévues de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (voir annexe I). Au 30 avril 2008, les dépenses s'élevaient à 888 985 100 dollars, contre des crédits d'un montant brut de 1 187 676 400 dollars. Sur l'ensemble de l'exercice, le total des dépenses devrait atteindre 1 174 655 800 dollars, ce qui représente un solde inutilisé prévu de 13 020 600 dollars, soit un taux d'exécution du budget de 98,9 %.

14. Le Comité consultatif note que les élections locales ne se tiendront pas comme prévu durant l'exercice 2008/09. Il rappelle que l'un des principaux facteurs pris en compte dans le budget de cet exercice était l'appui prévu de la MONUC aux élections locales, qui nécessitait un soutien logistique et technique substantiel. Les frais qu'encourait la MONUC au titre de l'assistance électorale étaient estimés à 88,3 millions de dollars (A/62/781/Add.8, par. 17). Dans sa résolution 62/256 sur le financement de la MONUC, l'Assemblée générale a approuvé au total 417 postes de temporaire pour appuyer les élections. Ce chiffre comprenait 260 postes de temporaire autorisés pour la composante d'appui de la Mission et 157 postes de temporaire autorisés pour les services organiques.

15. Le Comité consultatif a demandé des informations supplémentaires sur l'utilisation de ces ressources. Il a été informé qu'au 30 avril 2009, un montant de 8,3 millions de dollars avait été dépensé et qu'un montant supplémentaire de 1,9 million de dollars était prévu pour les postes et les postes de temporaire liés aux élections, représentant un solde de 78,1 millions de dollars (voir le tableau ci-après). Le Comité a également été informé que sur les 157 postes de temporaire autorisés pour les services organiques, 73 étaient actuellement occupés. Les 260 postes de

temporaire pour le personnel d'appui, qui étaient principalement liés à la tenue des élections locales, n'étaient pas pourvus.

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Budget approuvé</i>	<i>Dépenses au 30 avril 2009</i>	<i>Prévu mai-juin</i>	<i>Dépenses totales</i>	Solde
Effectifs					
Postes inscrits au budget ordinaire	14,8	4,9	1,0	5,9	8,9
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	8,8	3,4	0,8	4,2	4,6
Opérations					
Opérations aériennes	64,6	–	–	–	64,6
Divers	0,1	–	0,1	0,1	0,0
Total	88,3	8,3	1,9	10,2	78,1

16. Le Comité consultatif a été par ailleurs informé que durant l'exercice en cours, au 29 mai 2009, un montant de 58,9 millions de dollars du solde inutilisé concernant l'appui aux élections locales avait été utilisé pour absorber des dépenses opérationnelles urgentes et imprévues, dont le redéploiement de militaires dans l'est du pays conformément à la résolution 1856 (2008) du Conseil de sécurité. **Le Comité consultatif espère que des informations complètes et détaillées sur l'utilisation effective des ressources pour les élections locales seront disponibles dans le contexte du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2008/09.**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

A. Mandat et résultats escomptés

17. Le mandat de la MONUC a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1291 (2000). Une fois achevée la phase de transition du processus de paix et élu le gouvernement national en 2006, le Conseil a confié à la MONUC un nouveau mandat qui mettait davantage l'accent sur la réforme du secteur de la sécurité, dans l'optique de la stabilisation à long terme de la République démocratique du Congo, et sur les tâches liées à la consolidation des processus de transition à l'échelle nationale [résolution 1756 (2007)]. Par la suite, dans sa résolution 1794 (2007), le Conseil a demandé à la Mission d'attacher la plus haute priorité au règlement de la crise dans les Kivus sous tous ses aspects, en particulier par la protection des civils et l'appui à la mise en œuvre du communiqué conjoint de Nairobi et l'a encouragée, dans les limites de ses capacités, à appuyer les brigades intégrées des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) en vue de désarmer les groupes armés étrangers et congolais. En raison de la crise qui persistait dans l'est du pays, en novembre 2008, le Conseil a décidé, par sa résolution 1843 (2008), d'autoriser, comme l'avait recommandé le Secrétaire

général dans sa lettre datée du 31 octobre 2008 (S/2008/703), une augmentation temporaire des effectifs autorisés du personnel militaire et des unités de police constituées de la Mission de 2 785 et de 300 éléments, respectivement. Le Conseil a aussi pris note de la décision du Secrétaire général de nommer un envoyé spécial pour la région des Grands Lacs pour aider les gouvernements des pays de la région à faire face aux menaces que la présence et les activités des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo faisaient peser sur la paix et la sécurité (S/2008/685).

18. Dans sa résolution la plus récente, la résolution 1856 (2008), le Conseil a décidé de proroger le mandat de la MONUC et d'autoriser le maintien des effectifs militaires et de police supplémentaires jusqu'au 31 décembre 2009. Il a également demandé à la Mission de concentrer progressivement son action dans l'est de la République.

19. Le Comité consultatif note qu'au cours de l'exercice 2009/10, les moyens militaires et les activités connexes de la MONUC demeureront déployés et seront de plus en plus concentrés dans l'est de la République démocratique du Congo, pour appuyer la pacification du district de l'Ituri, y compris le Haut-Uélé, et dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, en même temps que sera préparée la phase de transfert aux équipes de pays des Nations Unies des tâches liées à l'appui à la consolidation des institutions démocratiques et de l'état de droit dans les zones mieux stabilisées et plus sûres situées dans l'ouest du pays. La Mission continuera de se concentrer, en association avec l'équipe de pays des Nations Unies dans les cinq provinces orientales (Province orientale, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema et Nord-Katanga) sur la mise en œuvre de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation qui a été lancée en janvier 2008 et prévoit des mesures visant à stabiliser les zones dans l'est du pays, où des groupes armés sont censés se démobiliser conformément aux accords conclus dans les Actes d'engagement et au Communiqué de Nairobi, publié en novembre 2007. Elle continuera également d'apporter un soutien accru aux FARDC en matière de formation, de contrôle et de soutien logistique pour les opérations conjointes. Le Comité a été informé de ce que, compte tenu de l'environnement changeant et incertain dans lequel elle évoluait et de la nécessité d'accélérer l'exécution de son mandat, la Mission était en train d'adapter son concept d'opérations en mettant davantage l'accent sur les opérations mobiles d'intervention militaire et de soutien et le déploiement d'équipes conjointes et multidisciplinaires de protection.

20. Le Comité consultatif note également qu'une mission d'évaluation technique multidisciplinaire a été menée du 23 février au 6 mars 2009 dans le cadre du transfert progressif des tâches assurées par la Mission à l'équipe de pays des Nations Unies et aux autres partenaires présents dans l'ouest du pays (S/2009/160, par. 35 à 47). Le Secrétaire général indique dans son rapport qu'il a été décidé qu'une transition soigneusement organisée et gérée autoriserait un retrait des présences de la MONUC dans l'ouest au cours des prochains 6 à 24 mois. La mission d'évaluation technique a recommandé à l'équipe de pays des Nations Unies et à la MONUC d'élaborer une stratégie commune des Nations Unies pour assurer une transition sans heurt des opérations de maintien de la paix aux activités de consolidation de la paix et de développement. Il est proposé que la stratégie commune revête la forme d'un cadre stratégique intégré et qui, à partir de 2009 et sur la base d'une évaluation province par province, certaines fonctions soient transférées à l'équipe de pays des Nations Unies dans l'ouest du pays. Comme

indiqué au paragraphe 19 du projet de budget (A/63/806), les structures de la MONUC sont appelées à évoluer, la taille de la Mission devant être réduite dans certaines provinces occidentales à mesure que seront menées à bien les tâches qui lui ont été confiées, notamment, l'appui aux élections locales, et que seront réunies les conditions d'un retrait progressif et de la transition vers des arrangements postérieurs aux opérations de maintien et de consolidation de la paix.

21. Le Comité consultatif a demandé et obtenu des précisions sur la répartition des effectifs civils entre les bureaux régionaux, locaux et auxiliaires et a constaté que près des deux tiers du personnel international et environ la moitié de l'ensemble des effectifs civils se trouvaient actuellement dans l'ouest du pays et dans ses bureaux auxiliaires (voir annexe II). Il a fait valoir que la nécessité de revoir la structure centralisée de la Mission pour mieux répondre aux besoins de son personnel et aux exigences de son mandat avait déjà été évoquée dans le contexte plus large du précédent examen détaillé de ses effectifs et de sa structure organisationnelle (voir A/61/767 et A/61/852/Add.11, par. 18 et 19). Il a également demandé des précisions sur la ventilation des postes vacants, par bureau régional, local et auxiliaire qui n'ont pas pu lui être communiquées à temps pour figurer dans le présent rapport.

22. Le Comité consultatif note que plus de 90 % des contingents sont déjà déployés dans l'est du pays et que 2 785 soldats supplémentaires doivent aussi être envoyés dans la même région. **Le Comité demande instamment à la Mission de s'attacher en priorité à aligner d'aussi près que possible ses effectifs et sa structure organisationnelle sur son mandat, ses objectifs et ses besoins opérationnels. Il l'encourage également à redoubler d'efforts dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de transition et de concentrer son action et ses forces sur l'est du pays comme le lui a demandé le Conseil de sécurité.**

23. Comme indiqué dans le projet de budget (A/63/806, par. 22), suite à la nomination du Représentant spécial de la MONUC pour l'état de droit en remplacement du Représentant spécial adjoint principal, un examen de la structure de la Mission a été entrepris en octobre 2008 dans le contexte de la réforme globale du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo. Le Comité consultatif note que cet examen a débouché sur une nouvelle attribution des responsabilités et répartition des tâches entre les deux représentants spéciaux adjoints selon une approche thématique. Un groupe de la réforme du secteur de la sécurité (voir plus loin par. 50) et un groupe de la stabilisation régionale (voir plus loin par. 42 à 44) ont également été créés en 2008/09. Le Comité prend également note de la création proposée par le Secrétaire général d'un groupe de la violence sexuelle à Kinshasa (voir plus loin par. 56 à 59).

24. Le Comité consultatif prend note des nouvelles améliorations apportées à la présentation du projet de budget considérant que les cadres logiques des différentes composantes donnent des indications précieuses sur les activités de la Mission et sont importants pour mieux comprendre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Mission. **Le Comité est d'avis que le cadre logique gagnerait encore en intérêt s'il donnait des informations plus analytiques pour expliquer les écarts importants entre produits prévus et exécutés et indicateurs de succès prévus et effectifs dans le rapport sur l'exécution du budget.**

B. Ressources nécessaires

25. Le montant brut du budget proposé au titre de la MONUC pour 2009/10 s'élève à 1 423 169 600 dollars (montant net : 1 395 651 100 dollars), soit une augmentation de 235 493 200 dollars ou 19,8 % par rapport au crédit de 1 187 676 400 dollars ouvert pour 2008/09. Les principales variations observées sont résumées au paragraphe 30 du projet de budget (A/63/806).

26. Le Comité consultatif a été informé de ce que les estimations budgétaires reposaient sur les principales hypothèses de planification exposées ci-après :

- Déploiement de 2 785 soldats et 300 membres des unités de police constituées supplémentaires dans l'est du pays, essentiellement dans le district de l'Ituri et les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu;
- Déploiement d'effectifs civils et de moyens aériens supplémentaires pour appuyer les effectifs militaires et de police supplémentaires;
- Application d'un concept d'opérations de plus en plus mobile reposant sur le fractionnement des bataillons et des redéploiements fréquents, y compris le déplacement des tentes et des locaux en dur;
- Déploiement des équipes conjointes et multidisciplinaires de protection comprenant des spécialistes des questions politiques, des affaires civiles pour les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration et de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement, des droits de l'homme et de la protection des enfants, ce qui suppose également des redéploiements fréquents et un roulement du personnel civil en raison des conditions de vie difficiles;
- Maintien de l'appui aux opérations communes avec les FARDC, notamment sous la forme d'une formation et de rations;
- Maintien de l'appui aux activités de désarmement, démobilisation et réintégration et de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement;
- Maintien de l'appui aux opérations humanitaires et notamment fourniture d'escortes militaires aériennes aux convois humanitaires et conduite d'opérations aériennes de sauvetage;
- Maintien des services de transport aérien fournis aux acteurs internationaux présents en RDC, y compris les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, le gouvernement national et ses différents services, les organisations non gouvernementales, le corps diplomatique et les personnalités de passage;
- Création du bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs et mise à disposition des installations et de l'appui logistique nécessaires;
- Maintien des bureaux de liaison en Afrique du Sud, au Burundi et au Rwanda, compte tenu des retombées régionales de la création d'un climat de sécurité durable en République démocratique du Congo;
- Maintien de l'appui aux missions régionales de maintien de la paix, y compris l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

(MINURCAT) et le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie;

- Compensation des lacunes au niveau du matériel appartenant aux contingents (soutien autonome) de certaines unités pour répondre aux besoins opérationnels;
- Conditions difficiles sur le plan opérationnel pour la Mission en raison du manque d'infrastructure et des possibilités limitées d'externalisation des services sur le plan local.

27. En ce qui concerne les élections locales et l'assistance électorale, le projet de budget est fondé sur l'hypothèse selon laquelle les élections locales devaient avoir lieu en juin, avant le début de l'exercice 2009/10. Il faudra donc s'éloigner de l'idée de concentrer la Mission sur les activités postélectorales et sur les élections au suffrage indirect. Le Comité consultatif a été informé que l'appui électoral de la Mission resterait axé sur les préparatifs de la tenue des élections locales, qui sont maintenant prévues au premier trimestre 2010. La Mission continuera aussi d'aider la Commission électorale à organiser les élections locales, afin qu'elle passe plus facilement de son statut d'organe provisoire de direction des élections à un statut d'organe permanent et durablement viable. Aucun montant n'est prévu dans le projet de budget pour l'appui aux préparatifs d'élections ou la tenue d'élections locales au suffrage direct. En revanche, le financement d'activités à mener immédiatement après les élections, par exemple la conclusion du programme d'assistance à l'organisation d'élections locales au suffrage direct et la fourniture de conseils sur les activités postélectorales, ainsi que l'aide à la tenue d'élections au suffrage indirect, sont prévus dans le projet de budget. Le Comité a appris que la Mission comptait se servir des effectifs demandés pour apporter un appui aux préparatifs des élections locales. Elle devait présenter un budget révisé une fois que les dates des élections locales seraient fixées et que les besoins en la matière seraient connus. Dans ces conditions, le Comité s'abstient de donner un avis sur les postes et les autres ressources demandés, que l'évolution de la situation a rendus caducs.

28. Comme il a été noté plus haut, le projet de budget a été établi en supposant que les élections locales auraient eu lieu pendant l'exercice 2008/09. Ce n'est qu'après avoir posé des quantités de questions et reçu des renseignements complémentaires que le Comité consultatif a compris que les élections n'avaient pas eu lieu comme prévu pendant cet exercice et que les hypothèses utilisées dans le projet de budget ne correspondaient pas aux activités envisagées. Qui plus est, il a appris que les ressources prévues pour l'assistance électorale dans le budget de l'exercice 2008/09 n'avaient pas été totalement utilisées à cette fin, une part importante ayant été réaffectée aux fins du recentrage des activités de la Mission sur l'est de la République démocratique du Congo.

29. Le Comité consultatif estime que l'information susmentionnée, qui a une incidence directe sur les ressources réellement nécessaires pour l'exercice 2009/10, aurait dû lui être communiquée au début des entretiens sur le projet de budget de cet exercice. Il aurait fallu publier un additif au projet de budget, afin qu'il soit plus facile à l'Assemblée générale de prendre ses décisions. Le Comité recommande donc à celle-ci d'exiger que des prévisions révisées concernant les effectifs et les dépenses opérationnelles consacrés à l'appui électoral pour l'exercice 2009/10 lui soient présentées par son intermédiaire, et

qu'y figurent également des informations sur l'utilisation des ressources actuellement prévues dans le budget 2009/10.

30. Comme le Secrétaire général l'indique au paragraphe 124 de son rapport sur le budget de la MONUC (A/63/806), les prévisions de dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 tiennent compte de gains d'efficience pour un montant de 9,6 millions de dollars, réalisés en ayant moins recours au transport aérien et davantage au transport routier ou fluvial.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2008/09^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2009/10^a</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	760	760	–
Contingents	17 030	19 815	2 785
Police des Nations Unies	391	391	–
Unités de police	750	1 050	300

^a Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

31. Le montant prévu au titre du personnel militaire et de police pour l'exercice 2009/10 est égal à 559 530 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 93 175 700 dollars, ou 20 %, par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2008/09, dont 4,7 millions supplémentaires pour les observateurs militaires, 75,4 millions pour les contingents, 4,1 millions pour la Police des Nations Unies et 8,9 millions pour les unités de police. Cette augmentation tient largement aux facteurs suivants : accroissement des effectifs; frais de transport et de déploiement de matériel appartenant aux contingents pour les nouvelles unités qui devraient se mettre en place après le 1^{er} juillet 2009; hausse du coût unitaire des rations, passé de 5,64 dollars par personne et par jour pour l'exercice 2008/09 à 6,98 dollars pour l'exercice 2009/10, selon les termes des nouveaux marchés passés; relèvement des montants de l'indemnité de subsistance (missions) applicables en RDC, passés de 234 à 260 dollars par jour les 30 premiers jours et de 144 à 164 dollars par jour par la suite; hausse du coût des voyages occasionnés par la relève des unités constituées de police, dont la moyenne est passée, d'un exercice à l'autre, de 925 à 1 566 dollars par aller simple.

32. Les montants prévisionnels des crédits nécessaires qui figurent dans le projet de budget ont été calculés en appliquant un abattement pour délais de déploiement de 2 % pour les 17 030 hommes déjà autorisés et 36 % pour les 2 785 supplémentaires. À sa demande, le Comité consultatif a reçu des précisions sur le plus récent calendrier de déploiement des effectifs supplémentaires des contingents et des unités constituées autorisés par le Conseil de sécurité (voir annexe III). Il note que cette autorisation date de novembre 2008 (résolution 1843 (2008) du Conseil; voir aussi par. 17 ci-dessus), et qu'en mai 2009, environ six mois plus tard, les effectifs supplémentaires n'ont toujours pas été déployés. Il note aussi que les mémorandums d'entente à signer avec quatre pays fournisseurs de contingents sont encore en cours de négociation. **Vu l'état actuel des négociations, le Comité consultatif recommande l'application d'un abattement pour délais de**

déploiement égal à 50 % aux fins des prévisions de dépenses relatives aux contingents supplémentaires qui doivent arriver au cours de l'exercice 2009/10.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2008/09^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2009/10^a</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	1 276	1 185	9
Personnel recruté sur le plan national ^b	2 738	2 855	117
Postes de temporaires	235	126	(109)
Volontaires des Nations Unies	795	678	(117)

^a Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

33. Le Secrétaire général propose pour la MONUC de réduire de 116 le nombre de postes et de postes de temporaire, ce qui est le résultat net de la suppression de 158 postes et postes de temporaire (41 de personnel recruté sur le plan international et 117 de Volontaire des Nations Unies) et de la création de 42 postes de personnel recruté sur le plan national. D'autre part, il est proposé de créer 16 postes de temporaire au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, ce qui ramène à 100 le nombre de postes en moins. Globalement, la réduction nette (116 postes et postes de temporaire) serait le résultat de 376 suppressions et de 260 créations de poste ou de poste de temporaire. On trouvera à l'annexe IV un récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs.

34. L'effectif proposé pour l'exercice 2009/10 comprendrait 1 185 personnes recrutées sur le plan international (26 %), 2 855 recrutées sur le plan national (60 %) et 678 Volontaires des Nations Unies (14 %). Les dépenses prévues au titre du personnel civil s'élèvent à 272 191 900 dollars, marquant une hausse de 29 364 600 dollars, soit 12,1 %, par rapport au montant mis en recouvrement pour l'exercice 2008/09. Les principales variations sont les suivantes : a) 17,2 millions de dollars au titre du personnel recruté sur le plan international, en grande partie du fait de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, des dépenses communes de personnel et de l'indemnité de poste, en partie compensés par les besoins en matière d'indemnité de subsistance (missions); et b) 18,4 millions de dollars pour le personnel recruté sur le plan national, du fait de la révision des barèmes des traitements à compter du 1^{er} juillet 2008 et de la réalisation d'une étude complète des classes et des attributions du personnel recruté sur le plan national, ainsi que la conversion en engagements de la série 100 d'engagements de la série 300 du personnel recruté sur le plan national. En outre, 182 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national qui avaient été approuvés pour l'exercice 2008/09 doivent être versés dans la catégorie du Service mobile sans que soient modifiées les fonctions qui y sont attachées, conformément à la résolution 63/250.

Taux de vacance de postes

35. Le Comité consultatif note avec préoccupation que la MONUC continue d'enregistrer des taux de vacance de postes et de rotation du personnel élevés.

Comme le montre le tableau ci-dessous, sur un total de 4 944 postes et postes de temporaire autorisés pour l'exercice 2008/09, 4 089 étaient occupés au 30 avril 2009 et 855 restaient vacants, dont 269 de personnel international, 206 de personnel national, 173 de personnel temporaire (autre que pour les réunions) et 207 de Volontaire des Nations Unies.

<i>Catégorie</i>	<i>Postes autorisés^a</i>	<i>Postes pourvus^b</i>	<i>Postes vacants^b</i>	<i>Recrutement en cours^b</i>
Personnel recruté sur le plan international	1 176	907	269	148
Personnel recruté sur le plan national	2 738	2 532	206	143
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)				
Recruté sur le plan international	105	42	63	n.d.
Recruté sur le plan national	130	20	110	n.d.
Volontaires des Nations Unies	795	588	207	n.d.
Total	4 944	4 089	855	291

^a Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

^b Au 30 avril 2009.

36. **D'autre part, le Comité consultatif a été informé que les taux de vacance des postes d'administrateur étaient pour la plupart supérieurs à 30 % et atteignaient 50 % aux classes les plus élevées. Sur 270 postes d'administrateur vacants, 115 le sont depuis plus d'un an et 91, depuis six à 12 mois. À cela s'ajoutent 148 postes dont le recrutement des titulaires est en cours.** La Mission a indiqué qu'on continuait de s'efforcer vigoureusement d'accélérer le recrutement de civils. Quelques progrès avaient été accomplis, mais la situation continuait d'être rendue encore plus difficile par le départ, parfois vers d'autres missions, de fonctionnaires recrutés sur le plan international et de volontaires des Nations Unies. **Le Comité recommande une fois de plus que le Secrétariat collabore étroitement avec la Mission afin de recruter et de conserver du personnel et d'améliorer les taux d'occupation des postes (voir A/63/746, par. 30 à 32). Il estime qu'il y a besoin d'analyser les conséquences qu'entraînent de tels taux de vacance de postes quant à la capacité qu'a la Mission d'accomplir les résultats prescrits par son mandat. Il faudrait passer en revue les postes restés vacants pendant un an et éventuellement expliquer pourquoi ils sont encore nécessaires. Les résultats de cette étude devraient être présentés dans le projet de budget pour l'exercice 2010/11.**

37. Un coefficient de vacance de postes de 15 % a été appliqué lors du calcul des prévisions de dépenses de personnel international pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, ce qui est légèrement inférieur aux 17 % appliqués pour le budget de l'exercice en cours (voir A/63/806, par. 125). **Le Comité consultatif recommande qu'un taux de vacance de postes de 20 % soit retenu pour le personnel recruté sur le plan international et que les prévisions de dépenses du projet de budget pour l'exercice 2009/10 soient révisées en conséquence.**

Personnel recruté sur le plan national

38. S'étant enquis des causes de l'augmentation considérable des coûts afférents au personnel recruté sur le plan national, qui ont pratiquement doublé au cours de la dernière période de deux ans, passant de 39,4 à 63,2 millions de dollars dans le projet de budget (A/63/806), le Comité consultatif a été informé de ce qui suit :

a) Le nombre de postes avait augmenté : la Mission avait besoin d'un plus grand nombre de postes de personnel recruté sur le plan national pour répondre à des besoins accrus; partant, ce nombre était passé de 1 354 postes autorisés en 2005/06 à 2 738 postes en 2008/09 et à 2 855 postes proposés dans le projet de budget pour 2009/10;

b) Les barèmes des traitements avaient été relevés, au 1^{er} octobre 2006 et au 1^{er} juillet 2008, de 13,6 et 20,4 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, et de 18 et 14,4 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national;

c) Il avait été procédé à une révision des classes attribuées : cette révision avait été recommandée par le Directeur de l'appui à la Mission à la suite de nombreuses demandes introduites par des membres du personnel recrutés sur le plan national et leur syndicat en raison du fait que les classes n'étaient pas les mêmes d'un groupe professionnel à un autre et que celles des membres du personnel recruté sur le plan national n'étaient pas déterminées sur la base d'une norme uniforme. La question avait également été soulevée par le Groupe de travail interne chargé des questions touchant le personnel recruté sur le plan national, composé de représentants du Département de l'appui aux missions, du Bureau de la gestion des ressources humaines, du Syndicat du personnel de l'Organisation des Nations Unies et de membres du personnel recruté sur le plan national de certaines missions, lors d'une réunion qui s'était tenue à New York du 11 au 18 septembre 2007. Des consultants engagés par le Bureau de la gestion des ressources humaines avaient procédé à la révision de la classe attribuée à 2 062 agents des services généraux recrutés sur le plan national et à 48 administrateurs recrutés sur le plan national entre juillet et octobre 2008 et les résultats ont été communiqués à la MONUC le 10 octobre 2008. L'opération s'était soldée par un relèvement pour 64 % des agents concernés, relèvement qui avait été appliqué en décembre 2008 avec effet au 1^{er} juillet 2007.

Le Comité consultatif estime que l'examen de cette question transversale doit se poursuivre. Il compte revenir, dans son prochain rapport d'ensemble sur les opérations de maintien de la paix, sur la question des critères et procédures régissant le classement des membres du personnel recruté sur le plan national et la classe qui leur est attribuée.

Recommandations concernant les postes

39. Il est proposé un nombre total de 260 nouveaux postes pour la MONUC. Pour 168 d'entre eux (15 de fonctionnaire recruté sur le plan international, 130 de membre du personnel recruté sur le plan national et 23 de Volontaire des Nations Unies), la proposition est liée à l'augmentation des effectifs des contingents; pour les 92 autres (23 de fonctionnaire recruté sur le plan international, 57 de membre du personnel recruté sur le plan national et 12 de Volontaire des Nations Unies), elle est liée à l'exécution du mandat actuel et futur de la Mission. Seize postes de

temporaire sont en outre demandés pour le Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs.

Cellule d'analyse conjointe de la Mission

40. La Cellule d'analyse conjointe de la Mission aiderait le Gouvernement de la République démocratique du Congo, en coopération avec le quartier général de la Force, à lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, comme le prescrit la résolution 1856 (2008) du Conseil de sécurité. Il est proposé que deux postes d'analyste de l'information (P-3) soient créés pour renforcer les capacités de contrôle et d'inspection de la Cellule, assurer ainsi l'application de l'embargo sur les armes et décourager l'exploitation illicite des ressources naturelles (voir A/63/806, par. 35 à 37).

41. D'après l'information que le Comité consultatif a demandée et reçue, trois des sept postes d'administrateur autorisés pour la Cellule sont actuellement vacants. **Compte tenu du taux de vacance de postes global enregistré pour le personnel recruté sur le plan international, le Comité consultatif estime que les fonctions correspondant aux postes demandés pourraient être assurées au moyen des capacités existantes. Le Comité recommande donc que cette proposition ne soit pas approuvée.**

Groupe de la stabilisation régionale

42. Le Groupe de la stabilisation régionale a été créé en 2008/09 et comprenait initialement un spécialiste des affaires civiles (P-4) en poste à Bunia et trois spécialistes des affaires civiles (P-3) en poste à Goma, Kindu et Kalemie, provisoirement détachés du Bureau des affaires civiles, ainsi qu'un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) transféré de la Section des transports (voir A/63/806, par. 39 à 41). Le Groupe de la stabilisation régionale qu'il est à présent proposé d'installer à Goma ferait directement rapport au Coordonnateur pour l'est de la République démocratique du Congo. Il coordonnerait la mise en œuvre des divers programmes et opérations de la MONUC et des partenaires des Nations Unies dans le contexte de la Stratégie d'appui à la sécurité et à la stabilisation, et contribuerait à l'élaboration de politiques, à la planification et à la mobilisation de ressources avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les partenaires nationaux et internationaux. Comme l'indique le projet de budget, la Stratégie jette les bases du futur retrait de la MONUC et la gestion et la responsabilité en incombent au Représentant spécial du Secrétaire général et au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général.

43. Il est proposé que le Groupe de la stabilisation régionale s'installe à Goma (voir A/63/806, par. 40 et 42 à 46), avec 12 postes répartis comme suit :

a) Un poste de chef d'équipe pour la stabilisation (P-5), dont le titulaire serait en poste à Goma;

b) Deux postes de conseiller pour les questions de stabilisation (P-4), dont les titulaires seraient en poste l'un à Bukavu et l'autre à Bunia et trois postes de spécialiste de la stabilisation (P-3), dont les titulaires seraient respectivement en poste à Goma, Kindu et Kalemie;

c) Cinq postes de spécialiste de l'appui à la stabilisation (Volontaire des Nations Unies) dont les titulaires coordonneraient certaines activités à composantes multiples concernant l'ensemble de la Mission;

d) Un poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) transféré de la Section des transports.

44. Le Comité consultatif est conscient que la MONUC doit se coordonner avec ses partenaires. Il considère l'exécution de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation comme un objectif fondamental qui doit être incorporé dans tous les programmes de la Mission et systématiquement pris en compte dans toutes ses activités, avec la participation active de toutes les unités administratives et de tous les gestionnaires. Le Comité recommande que dans le cadre de la concentration de son activité et de ses capacités dans l'est du pays (voir ci-dessus les par. 18 à 22), la Mission cherche d'autres moyens d'assurer la coordination des activités relevant de la Stratégie, par exemple le transfert de ressources. Dans l'intervalle, le Comité recommande l'approbation des trois postes de spécialiste de la stabilisation (1 P-4 et 2 P-3), de même que celle du poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national), qui sera transféré de la Section des transports.

*Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général
pour la région des Grands Lacs*

45. Il est proposé de créer un Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, qui serait établi à Nairobi, et doté de 16 postes de temporaire (voir A/63/806, par. 48 à 62), répartis comme suit :

a) Un poste d'Envoyé spécial du Secrétaire général (Secrétaire général adjoint) et un poste de Conseiller spécial principal et Chef de bureau (Sous-Secrétaire général), dont les titulaires seraient engagés pour neuf mois au titre d'un contrat-cadre;

b) Un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) qui assumerait aussi les fonctions d'assistant spécial de l'Envoyé spécial;

c) Un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) qui assumerait aussi les fonctions d'assistant spécial du Conseiller spécial principal;

d) Un poste de chef de cabinet (P-5);

e) Un poste de spécialiste des questions politiques (P-3);

f) Un poste d'un assistant personnel de l'Envoyé spécial et du Conseiller spécial principal (agent du Service mobile);

g) Un poste de fonctionnaire d'administration (P-3);

h) Un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) affecté au personnel des services organiques;

i) Un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national);

j) Quatre postes de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national);

k) Un poste de coordonnateur des mesures de sécurité et de protection (P-3);

l) Un poste de chef d'équipe pour la protection rapprochée (agent du Service mobile).

46. Le Comité consultatif a demandé pourquoi il était proposé d'inclure les dépenses relatives au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs dans le budget de la MONUC. Il a été informé que les activités de l'Envoyé spécial concourent à l'exécution du mandat de la Mission, dans sa résolution 1856 (2008), le Conseil de sécurité a fait expressément référence au Secrétaire général et à son Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, à qui il a demandé d'intensifier leurs activités de bons offices pour favoriser un règlement politique qui remédierait aux causes fondamentales de la crise dans les Kivus, et que le mandat de l'Envoyé spécial prévoit que le titulaire aide les gouvernements de la sous-région à surmonter les difficultés que posent, sur le plan de la paix et de la sécurité, la présence de groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo et les activités de ces groupes.

47. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les précédentes propositions budgétaires relatives au mandat du Représentant spécial de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'Unité africaine pour la région des Grands Lacs d'Afrique, tel qu'énoncé dans les lettres que le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité se sont adressées et qui sont parues sous les cotes S/1997/994 et S/1997/995, et la dernière proposition s'y rapportant, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/252 avaient été incluses dans le budget des missions politiques spéciales, qui relèvent du chapitre 3 (Affaires politiques) (voir A/61/525/Add.3 et Corr.1).

48. Nonobstant les explications données, le Comité consultatif estime que les fonctions de l'Envoyé spécial et les activités de son bureau s'apparentent davantage à celles d'une mission politique spéciale. Il recommande donc qu'il soit envisagé de donner au Bureau le statut de mission politique spéciale. En outre, d'après les informations communiquées au Comité, l'Envoyé spécial rend compte au Secrétaire général par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

49. Le Comité consultatif est conscient de l'importance cruciale du rôle que joue l'Envoyé spécial, notamment pour le processus de paix en République démocratique du Congo, et du fait que l'Envoyé spécial doit disposer d'un appui suffisant pour s'acquitter de ses fonctions. Il recommande donc l'approbation des postes proposés à l'exception de ceux de chef de cabinet (P-5), de spécialiste des affaires politiques (P-3) et d'assistant administratif (agent du Service mobile). Le Comité estime que les fonctions de chef de cabinet pourraient être exercées par le Spécialiste hors classe des affaires politiques, étant donné que le Bureau compte six postes organiques. De même, les fonctions attachées aux postes de spécialiste des affaires politiques (P-3) et d'assistant administratif (agent du Service mobile) pourraient être exercées par les titulaires des autres postes proposés.

Groupe de la réforme du secteur de la sécurité

50. Le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité fournit des conseils au Gouvernement concernant la préparation d'une stratégie pour la sécurité et d'un programme de réforme du secteur de la sécurité. Il travaille aussi en liaison étroite avec un groupe d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies et de partenaires internationaux et nationaux afin de coordonner les activités (voir A/63/806, par. 64 à 67). Compte tenu du fait qu'on prévoit d'élargir la composition du groupe à des partenaires bilatéraux, il est proposé de créer les postes suivants :

- a) Un poste de conseiller adjoint pour la réforme du secteur de la sécurité (P-4);
- b) Un poste de temporaire d'attaché de liaison (Volontaire des Nations Unies), affecté à Goma;
- c) Un poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national), qui serait transféré depuis la Section des transports.

Le Comité consultatif étant conscient de l'importance que revêt la réforme du secteur de la sécurité pour la stabilisation à long terme de la République démocratique du Congo, il recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général.

Bureau de l'information

51. Dans le contexte de la consolidation des institutions démocratiques et de l'état de droit aux niveaux national, régional et local, de la promotion de la réconciliation nationale et du dialogue politique interne, de l'appui au renforcement de la société civile et du renforcement des capacités nationales à assurer la durabilité de Radio Okapi, il est proposé de transformer deux postes de responsable de l'information (P-3) à Bunia et à Aru et un poste d'assistant d'information (agent du Service mobile) à Kinshasa en postes d'agent recruté sur le plan national (voir A/63/806, par. 69 et 70). **Le Comité consultatif se félicite que ces fonctions soient confiées à du personnel recruté sur le plan national et recommande d'approuver ces propositions.**

Division de l'assistance électorale

52. Les effectifs autorisés de la Division de l'assistance électorale pour la période 2008/09 sont de 131 postes et 140 postes de temporaire. Il est proposé de ramener ces effectifs à 48 postes et 159 postes de temporaire pour l'exercice 2009/10 (voir A/63/806, par. 71 à 76), comme indiqué ci-après :

- a) Suppression de 83 postes (1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 4 agents des services généraux (autres classes), 30 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 42 Volontaires des Nations Unies);
- b) Suppression de 17 postes de temporaire (6 P-4 et 11 P-3);
- c) Création de 36 postes de temporaire (1 D-1, 1 P-5, 4 agents du Service mobile et 30 agents des services généraux recrutés sur le plan national) pour une période de six mois allant de juillet à décembre 2009.

53. Le Comité consultatif recommande d'approuver les effectifs demandés pour la Division de l'assistance électorale, étant entendu que les postes qui ne

sont pas pourvus seront créés progressivement en fonction du calendrier électoral révisé qui doit être établi pour 2009/10. Des précisions concernant les fonctions effectivement assurées par les titulaires de ces postes devraient être fournies dans le cadre du budget révisé qui sera présenté une fois que le calendrier électoral aura été fixé (voir par. 27 et 29 ci-dessus).

Bureau des droits de l'homme

54. Il est proposé que le Bureau des droits de l'homme conserve ses 17 postes de temporaire (3 P-2, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 5 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 7 Volontaires des Nations Unies) pour la période de six mois allant de juillet à décembre 2009 afin de surveiller les violations des droits de l'homme et les abus après les élections, étant donné que les tensions politiques tendent à culminer après l'annonce officielle des résultats (voir A/63/806, par. 77). **Le Comité consultatif recommande d'approuver les effectifs demandés pour le Bureau des droits de l'homme, étant entendu que les postes qui ne sont pas pourvus seront créés progressivement en fonction du calendrier électoral révisé. Des précisions concernant les fonctions effectivement assurées par les titulaires de ces postes devraient être fournies dans le cadre du budget révisé qui sera présenté une fois que le calendrier électoral aura été fixé (voir par. 27 et 29 ci-dessus).**

Bureau des affaires civiles

55. Comme indiqué au paragraphe 42 ci-dessus, quatre postes du Bureau des affaires civiles (1 P-4 et 3 P-3) ont été prêtés temporairement afin de créer le Groupe de la stabilisation régionale. Il est proposé de supprimer ces postes et de les remplacer par quatre postes de spécialistes des affaires civiles (administrateur recruté sur le plan national) à Goma, Bunia, Kindu et Kalemie (voir A/63/806, par. 78 et 79). **Le Comité consultatif recommande d'approuver ces propositions. Il salue les progrès réalisés pour ce qui est de remplacer le personnel international par du personnel recruté sur le plan national et encourage la MONUC à poursuivre ses efforts en vue du renforcement des capacités du personnel local.**

Groupe violence sexuelle

56. Il est proposé de créer un Groupe violence sexuelle qui relèverait directement du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé de l'état de droit et dont les bureaux seraient situés à Kinshasa (voir A/63/806, par. 80 à 86). Comme indiqué dans le projet de budget (par. 81), la création du Groupe répondrait au besoin d'apporter une assistance ciblée aux victimes de violences sexuelles et contribuerait à la mise en œuvre d'une stratégie nationale et d'un plan d'action. À cette fin, la MONUC a élaboré un projet de stratégie globale de lutte contre la violence sexuelle en République démocratique du Congo, à l'issue de longues consultations avec les principaux acteurs de la lutte contre la violence sexuelle, notamment les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales. Le Secrétaire général indique par ailleurs que la question de la violence sexuelle est devenue une question politique de première importance en République démocratique du Congo et que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité appellent la communauté internationale, et en particulier la MONUC et le Gouvernement congolais, à prendre

des mesures pour créer et mettre en œuvre un cadre juridique permettant de traduire les responsables en justice et d'assurer aux victimes l'accès à la justice.

57. Les effectifs du Groupe violence sexuelle seraient les suivants :

- a) Un poste de conseiller principal (P-5);
- b) Un poste d'administrateur de programme (P-4);
- c) Un poste de responsable de l'action de proximité et de la sensibilisation (P-3);
- d) Un poste d'administrateur de bases de données (Volontaire des Nations Unies);
- e) Un poste de conseiller pour les droits de l'homme (Volontaire des Nations Unies);
- f) Un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile).

58. Le Comité consultatif note que le Groupe violence sexuelle serait doté de six postes de temporaire recruté sur le plan international et qu'un projet de stratégie globale a été élaboré, en grande partie par des acteurs de la communauté internationale. Le Comité a la ferme conviction que ce processus devrait être confié progressivement à des acteurs nationaux et, *in fine*, aux autorités congolaises. Il est donc essentiel que des acteurs congolais collaborent de près, dès le départ, à l'élaboration et à l'application de la stratégie de lutte contre la violence sexuelle et à celles du cadre judiciaire correspondant.

59. Nonobstant les observations qui figurent au paragraphe précédent, le Comité consultatif convient qu'il faut adopter, à titre prioritaire, une approche globale visant à examiner de manière systématique l'ensemble des questions touchant au plan d'action pour la lutte contre la violence sexuelle. Le Comité recommande donc d'approuver les propositions du Secrétaire général. Le Comité recommande en outre à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'envisager d'associer dans les meilleurs délais des acteurs nationaux à l'exécution de cette fonction et de rendre compte en détail des progrès accomplis à cet égard dans le cadre de la proposition budgétaire pour 2010/11.

Équipe Déontologie et discipline

60. Il est proposé d'augmenter les effectifs de l'Équipe Déontologie et discipline sur le terrain (voir A/63/806, par. 88 à 91) afin d'accroître la capacité de la Mission de traiter les affaires de comportement répréhensible concernant des membres de son personnel, comme suit :

a) Trois postes de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-4) dont les titulaires exerceraient les fonctions de chef de bureau à Goma, Bukavu et Bunia, seraient membres de l'équipe de direction régionale et relèveraient directement du chef de l'Équipe Déontologie et discipline;

b) Trois postes de spécialiste de la déontologie et de la discipline (administrateur recruté sur le plan national) dont les titulaires veilleraient à l'application des mesures destinées à prévenir les comportements répréhensibles au sein du personnel de la Mission et de celles devant permettre de mettre au jour de tels comportements et d'y donner les suites voulues, et mettraient au point une

stratégie et des programmes régionaux efficaces avec la participation d'acteurs locaux et d'organisations non gouvernementales.

61. Le Secrétaire général indique que le personnel actuel de l'Équipe Déontologie et discipline est en poste à Kinshasa et que la dotation en personnel de l'Équipe sur le terrain ne permet pas de couvrir les nombreux sites dans lesquels des membres du personnel de la MONUC sont déployés. Le Comité consultatif rappelle que dans son rapport sur le projet de budget pour 2008/09 (A/62/781/Add.8, par. 37), au vu des moyens dont disposait l'Équipe (13 fonctionnaires), il avait recommandé que certains membres de son personnel soient réaffectés à Bunia, Goma et Bukavu à l'occasion du redéploiement de certains membres du personnel et des contingents dans l'est du pays opéré dans le cadre du réaménagement des bureaux régionaux. Le Comité trouve encourageant que le nombre d'affaires de comportement répréhensible signalées dans la Mission soit en baisse. **Le Comité consultatif continue de penser qu'il est encore possible de redéployer une partie des ressources actuelles de l'Équipe Déontologie et discipline dans l'est du pays. Il recommande d'approuver la création de deux postes de temporaire de spécialiste de la déontologie et de la discipline (2 P-4 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national).**

Division de l'appui à la Mission

62. Les effectifs proposés de la Division de l'appui à la Mission pour 2009/10 font apparaître une diminution nette de 81 postes et postes de temporaire, qui correspond à la création de 190 nouveaux postes et postes de temporaire et à la suppression de 271 postes et postes de temporaire. Les modifications du tableau d'effectifs proposées pour la Division de l'appui à la Mission sont récapitulées à l'annexe V du présent rapport. Les ressources demandées permettraient avant tout d'appuyer les troupes et les membres des unités de police constituées supplémentaires. **Le Comité consultatif recommande l'approbation de cette proposition. Il recommande en outre d'échelonner la création de nouveaux postes ou postes de temporaire afin de tenir compte des délais de déploiement des troupes et des agents de police supplémentaires (voir par. 32 ci-dessus).**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant réparti pour 2008/09</i>	<i>Montant prévu pour 2009/10</i>	<i>Variation</i>
478 494 400	591 447 300	112 952 900

63. Les dépenses opérationnelles prévues pour l'exercice 2009/10 s'élèvent à 478 494 400 dollars, représentant une augmentation de 112 952 900 dollars, soit 23,6 %, par rapport au montant réparti pour l'exercice précédent. **Dans les paragraphes ci-dessous, le Comité consultatif a recensé des domaines où il estime que des économies peuvent être escomptées et a fait des recommandations en vue de réduire les montants demandés par objet de dépenses. Compte tenu des recommandations formulées dans les paragraphes ci-après, le Comité recommande une réduction globale des dépenses opérationnelles, y compris au titre des carburants, de 50 millions de dollars.**

Installations et infrastructures

64. Les dépenses prévues pour l'exercice 2009/10, d'un montant de 132 169 900 dollars, représentent une augmentation de 38 260 300 dollars, soit 40,7 %, par rapport au montant réparti pour l'exercice en cours. Comme indiqué dans le rapport sur le budget (A/63/806, par. 150), les montants additionnels sont imputables au déploiement de 3 085 hommes supplémentaires (contingents et unités de police constituées), à l'entretien et à la remise en état d'aérodromes et à l'augmentation du coût moyen du diesel. Le Comité consultatif a été informé qu'en 2007/08, un montant de 4,5 millions de dollars avait été dépensé pour la remise en état des aérodromes de Bukavu et de Bunia et que, pour l'exercice en cours, l'entretien de l'aéroport de Goma a coûté 2,5 millions de dollars, au 30 avril 2009. Le Comité a été aussi informé que la mise en œuvre du concept d'opérations militaires de la Mission axé sur la mobilité a d'importantes incidences financières étant donné qu'il faut fréquemment déplacer les tentes et les logements en dur, lors du redéploiement des bataillons, ce qui accélère l'usure des installations. Au paragraphe 32 ci-dessus, le Comité recommande qu'un abattement pour délais de déploiement de 50 % soit appliqué aux 3 085 soldats et policiers supplémentaires, au lieu des 36 % proposés par le Secrétaire général. **Le Comité consultatif recommande que les prévisions de dépenses au titre des installations et infrastructures soient ajustées pour tenir compte de cet abattement plus élevé.**

Transports aériens

65. Les dépenses prévues au titre des transports aériens, d'un montant de 296 998 800 dollars, représentent une augmentation de 22 915 900 dollars, soit 8,4 %, par rapport au montant réparti pour l'exercice 2008/09. Le Comité consultatif note que la variation est due principalement à l'ajout de 2 avions Hercules C-130 et de 18 hélicoptères MI-17, plus 353 heures de vol supplémentaires pour un Learjet HS-125, suite au déploiement de 2 785 militaires supplémentaires (voir A/63/806, par. 152). Le Comité a été informé que des discussions étaient menées avec certains États Membres concernant deux avions et deux à trois hélicoptères mais qu'aucun accord sur les lettres d'attribution n'avait encore été signé. Le Secrétariat avait lancé un appel pressant aux pays fournisseurs de contingents pour qu'ils fournissent les aéronefs restants. **Vu l'état d'avancement des négociations, le Comité consultatif estime peu probable que la totalité des aéronefs prévus soit effectivement déployée et recommande donc que le montant prévu au titre des transports aériens reste le même que le montant réparti pour l'exercice en cours.**

Rations

66. Comme il est indiqué au paragraphe 138 du projet de budget, le coût unitaire des rations augmentera (6,98 dollars par personne et par jour prévu pour 2009/10, contre 5,64 dollars en 2008/09). Le Comité consultatif a été informé que le coût unitaire découle des dispositions du nouveau contrat, initialement signé pour deux ans et pouvant être prorogé ou renouvelé pour une période supplémentaire de trois ans, les prix étant ajustés à chaque prorogation ou renouvellement. Lors de la dernière prorogation, du 11 mars 2008 au 9 mars 2009, le contrat a fait l'objet d'un amendement prévoyant l'augmentation du coût des produits alimentaires et des transports. Le Comité a été également informé que le contrat fait actuellement l'objet de négociations. **Le Comité consultatif invite le Secrétariat à conclure**

rapidement le contrat relatif aux rations en veillant à ce que le coût des rations reflète effectivement les prix courants sur le marché.

Voyages

67. Les dépenses prévues au titre des voyages, d'un montant de 10 077 100 dollars, représentent une augmentation de 3 777 000 dollars, soit 60 %, par rapport au montant réparti pour l'exercice 2008/09 (6 300 100 dollars). Le Comité consultatif note que les dépenses supplémentaires sont dues principalement à l'incidence de la mise en application du nouveau régime des engagements (voir résolution 63/250 de l'Assemblée générale) sur les voyages dans la zone de la Mission, du fait de l'application d'une indemnité journalière de subsistance d'un montant moyen de 158 dollars par jour pour toutes les destinations à l'intérieur de la zone de la Mission pour l'exercice 2009/10, alors que pour 2008/09 le taux moyen prévu était de 74 dollars par jour pour la partie couvrant les frais d'hébergement. À sa demande, le tableau ci-après, présentant les dépenses effectives et prévues au titre des voyages dans la zone de la Mission de 2005/06 à 2009/10, a été fourni au Comité.

(En dollars des États-Unis)

<i>Voyages dans la zone de la Mission</i>	<i>2005/06</i>	<i>2006/07</i>	<i>2007/08</i>	<i>2008/09</i>	<i>2009/10</i>
Budget approuvé	2 950 000	2 500 000	2 500 000	4 000 000	7 623 000
Dépenses	4 515 866	5 560 339	5 520 962	4 562 087*	n.d.
Variation	(1 565 866)	(3 060 339)	(3 020 962)	(562 087)	n.d.
Variation (pourcentage)	65,3	45,0	45,3	(562 087)	n.d.

* Pour 2008/09, le chiffre ne concerne que 10 mois, au 30 avril 2009.

68. Le tableau ci-dessus fait apparaître une tendance constante, les dépenses effectives étant considérablement plus élevées que les prévisions budgétaires. **Le Comité consultatif estime que cette situation appelle un contrôle plus rigoureux de l'utilisation effective des ressources aux fins de discipline budgétaire. Le Comité souligne que les voyages devraient toujours être justifiés compte tenu des exigences découlant de la mise en œuvre du mandat de la Mission.**

Carburant

69. Le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que si le prix moyen du carburant pour la période de janvier à mars 2009 était utilisé comme base de calcul des dépenses au titre du carburant, il en résulterait une réduction nette des prévisions de dépenses pour l'exercice 2009/10 d'un montant de 14 607 700 dollars, comme suit :

(En dollars des États-Unis)

	<i>Prix par litre selon le projet de budget</i>	<i>Prix effectif moyen (janvier-mars 2009)</i>	<i>Budget proposé</i>	<i>Calculs révisés</i>	<i>Variation</i>
Installations et infrastructures	1,05	0,94	18 627 300	16 790 300	(1 837 000)
Transports terrestres	1,05	0,94	15 533 900	13 914 500	(1 619 400)
Transports aériens	0,95	0,75	50 845 800	40 065 700	(10 780 100)
Transports maritimes et fluviaux	1,45	0,94	1 006 200	635 000	(371 200)
Total			86 013 200	71 405 500	(14 607 700)

Le Comité recommande que le prix moyen du carburant pour la période de janvier à mars 2009 soit utilisé comme base de calcul des prévisions de dépenses au titre du carburant pour l'exercice 2009/10. Il en résulterait une économie de 14 607 700 dollars dans le projet de budget de la MONUC.

C. Questions diverses

Utilisation d'appareils de la MONUC par des personnes ne travaillant pas pour l'ONU

70. Dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2007 [A/62/5 (Vol. II)], le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que la MONUC : a) procède à une analyse pour déterminer la mesure dans laquelle le nombre de vols effectués par ses appareils pourrait être réduit si des restrictions étaient imposées à leur utilisation par des personnes ne travaillant pas pour l'ONU; et b) examine la possibilité de demander le remboursement partiel ou total des coûts afférents aux voyages effectués à bord d'appareils de l'ONU par des personnes ne travaillant pas pour l'Organisation (par. 262 et 263). La Mission a indiqué qu'elle souscrivait à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes mais que le remboursement des coûts afférents aux voyages effectués à bord d'appareils de l'ONU par des personnes ne travaillant pas pour l'Organisation serait différé aux fins d'un examen plus poussé.

71. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le nombre de personnes ne travaillant pas pour la Mission qui ont voyagé à bord d'appareils de la MONUC est passé à 31 516 en 2007/08 et à 35 450 au 30 avril 2009. **Le Comité consultatif souscrit aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'utilisation d'appareils de la MONUC par des personnes ne travaillant pas pour l'ONU et recommande que la Mission, avec l'appui du Secrétariat, soit tenue de donner suite à ces recommandations et de faire rapport sur les progrès accomplis à cet égard dans le projet de budget pour 2010/11.**

Opérations conjointes

72. Comme il est indiqué au paragraphe 15 du projet de budget (A/63/806; voir également la résolution 1794 (2007) du Conseil de sécurité), la MONUC continuera d'apporter un soutien accru aux FARDC en matière de formation, de contrôle et de

soutien logistique pour les opérations conjointes. En ce qui concerne les rations, le Comité consultatif a été informé qu'en 2009/10, des rations sèches d'un coût unitaire moyen de 2,23 dollars par personne par jour, y compris les frais de transport, seront fournies : a) pendant huit mois (durée des opérations conjointes) à 24 bataillons de 1 000 soldats chacun, soit 19 920 membres des FARDC, et pendant quatre mois (durée des activités de formation au titre des opérations conjointes) à 20 bataillons de 1 000 soldats chacun, soit 16 800 membres des FARDC, compte tenu d'un abattement pour non-déploiement de 16 %.

73. Le Comité consultatif a été informé que des crédits sont prévus pour les rations à fournir aux FARDC dans le budget de la Mission depuis l'exercice 2007/08. Il a été aussi informé que si par le passé un appui a été fourni aux FARDC de manière ponctuelle, au moyen des ressources existantes de la MONUC, l'arrangement proposé pour la fourniture de rations aux FARDC était appelé à durer tant que les opérations conjointes contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda et d'autres groupes récalcitrants se poursuivront.

74. Le Comité consultatif a été en outre informé que la formation de 30 officiers des FARDC dont il est question dans le rapport sur l'exécution du budget pour 2008/09 (A/63/563) a eu lieu à Kinshasa. Pendant l'exercice 2009/10, il est prévu de dispenser la formation dans divers camps des FARDC, essentiellement dans les Kivus.

V. Conclusion

75. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MONUC pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 sont indiquées au paragraphe 40 du rapport sur l'exécution du budget (A/63/563). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 41 250 700 dollars ainsi que les autres recettes et ajustements d'un montant de 28 723 800 dollars soient portés au crédit des États Membres selon des modalités à déterminer par l'Assemblée générale.**

76. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MONUC pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 sont indiquées au paragraphe 158 du projet de budget (A/63/806). **Pour que le présent rapport soit rapidement soumis à l'Assemblée générale, il est envoyé pour publication pendant que l'on procède au calcul des économies qui résulteraient des recommandations du Comité. Les résultats de l'analyse des coûts seront communiqués à l'Assemblée générale par la Présidente du Comité consultatif dans sa déclaration liminaire.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/63/563)
- Rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/806)
- Vingt-sixième et vingt-septième rapports du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2008/433 et S/2009/160)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/63/746)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (A/62/781/Add.8)
- Résolutions 63/250, 62/256, 61/281 et 61/252 de l'Assemblée générale
- Résolutions 1291 (2000), 1565 (2004), 1592 (2005), 1621 (2005), 1628 (2005), 1635 (2005), 1669 (2006), 1711 (2006), 1736 (2006), 1742 (2007), 1751 (2007), 1756 (2007), 1794 (2007), 1797 (2008), 1843 (2008) et 1856 (2008) du Conseil de sécurité
- Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/63/5 (Vol. II)]
- Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/62/5 (Vol. II)]

Annexe I

Dépenses effectives et prévues (1^{er} juillet 2008-30 juin 2009)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} juillet 2008-30 avril 2009			1 ^{er} mai-30 juin 2009				Explication des écarts
	Montant réparti (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)	Dépenses (4)	Total des dépenses, y compris dépenses prévues (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2009 (6) = (1) - (5)	Écart en pourcentage (7) = (6)/(1)	
Militaires et personnel de police								
Observateurs militaires	43 095,8	40 002,8	3 093,0	8 061,0	48 063,3	(4 967,5)	(11,5)	Augmentation due au relèvement de l'indemnité de subsistance (missions) à compter du 1 ^{er} septembre 2008
Contingents	389 467,9	287 251,1	102 216,8	112 990,4	400 241,5	(10 773,6)	(2,8)	Augmentation due au relèvement du taux contractuel des rations, passé de la moyenne (budgétisée) de 5,60 dollars par personne et par jour à la moyenne de 6,90 dollars
Police des Nations Unies	16 135,8	17 813,6	(1 677,8)	3 792,0	21 605,3	(5 469,5)	(3,5)	Augmentation due au relèvement de l'indemnité de subsistance (missions) à compter du 1 ^{er} septembre 2008
Unités de police constituées	17 655,2	12 673,2	4 982,0	5 230,0	17 903,3	(248,1)	(0,6)	Augmentation due au relèvement du taux contractuel des rations, passé de la moyenne (budgétisée) de 5,60 dollars par personne et par jour à la moyenne de 6,90 dollars
Total partiel	466 354,7	357 740,7	108 614,0	130 072,7	487 813,5	(21 458,8)	(4,6)	
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	157 237,7	126 785,5	30 452,2	22 524,6	149 310,1	7 927,6	5,0	Réduction due à l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé que prévu (24,5 % contre 17 %), compensée en partie par le relèvement de l'indemnité de subsistance (missions) à compter du 1 ^{er} septembre 2008
Personnel recruté sur le plan national	44 770,4	39 577,3	5 193,1	9 406,5	48 983,8	(4 213,4)	(9,4)	Augmentation due essentiellement au relèvement du barème des traitements à compter du 1 ^{er} juillet 2008

	1 ^{er} juillet 2008-30 avril 2009			1 ^{er} mai-30 juin 2009			Écart en pourcentage (7) = (6)/(1)	Explication des écarts
	Montant réparti (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)	Dépenses (4)	Total des dépenses, y compris dépenses prévues (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2009 (6) = (1) - (5)		
Volontaires des Nations Unies	31 473,3	23 420,3	8 053,1	3 629,0	27 049,3	4 424,0	14,1	Réduction due à l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé que prévu (30 % contre 5 %) en raison des retards des élections locales.
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	9 345,9	3 791,2	5 554,7	1 432,4	5 223,6	4 122,3	44,1	Réduction due à l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé que prévu dans le budget aux catégories du personnel recruté sur le plan international (73 % contre 17 %) et du personnel recruté sur le plan national (85 % contre 5 %) en raison des retards des élections locales
Total partiel	242 827,3	193 574,2	49 253,1	36 992,6	230 566,8	12 260,5	5,0	
Dépenses opérationnelles								
Personnel fourni par les gouvernements	—	—	—	—	—	—	—	
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—	—	—	
Consultants	76,9	360,6	(283,7)	361,1	721,7	(644,8)	(838,5)	Augmentation due principalement aux services des consultants secondant l'Envoyé spécial du Secrétaire général dans la région des Grands Lacs et comblant temporairement le déficit d'effectif de certains bureaux organiques
Voyages	6 300,1	6 165,7	134,4	342,4	6 508,1	(208,0)	(3,3)	Augmentation due principalement aux voyages de l'Envoyé spécial du Secrétaire général dans la région des Grands Lacs
Installations et infrastructures	93 909,6	73 750,4	20 159,2	25 717,7	99 468,1	(5 558,5)	(5,9)	Augmentation due principalement aux installations préfabriquées supplémentaires et aux services d'entretien et de réparation liés au redéploiement des contingents dans l'est, à l'augmentation du coût des carburants par rapport au coût budgétisé

	1 ^{er} juillet 2008-30 avril 2009			1 ^{er} mai-30 juin 2009				Explication des écarts
	Montant réparti	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses	Total des dépenses, y compris dépenses prévues	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2009	Écart en pourcentage	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) - (5)	(7) = (6)/(1)	
								et à des besoins non prévus en matière de sécurisation des habitations des observateurs militaires, de la Police des Nations Unies et des Volontaires des Nations Unies
Transports terrestres	20 810,4	20 053,5	756,9	4 662,3	24 715,8	(3 905,4)	(18,8)	Augmentation due principalement à l'augmentation du coût du litre de diesel (1,2225 dollar contre 0,945 dollar inscrit au budget) et du fret (20 % contre 15 % inscrits au budget)
Transports aériens	274 082,9	176 933,5	97 149,4	64 907,6	241 841,0	32 241,9	11,8	Réduction due principalement à la non-utilisation des services d'aérodrome de Bunia et de Bukavu et au non-déploiement d'un aéronef devant servir aux opérations électorales
Transports maritimes et fluviaux	1 734,4	1 387,2	347,2	181,0	1 568,2	166,2	9,6	Réduction due à la diminution du nombre de vedettes (3 contre 4 inscrites au budget)
Transmissions	32 740,5	21 214,3	11 526,2	10 625,0	31 839,3	901,2	2,8	Réduction due principalement à la diminution du nombre de stations locales de télévision servant aux services d'information et à la baisse du nombre de programmes de vulgarisation et de sensibilisation
Informatique	9 035,6	6 598,5	2 437,1	2 662,4	9 261,0	(225,4)	(2,5)	Augmentation due au relèvement de l'indemnité de subsistance (missions) versée aux fournisseurs internationaux de services informatiques
Services médicaux	18 976,4	8 340,2	10 636,2	9 231,9	17 572,0	1 404,4	7,4	Réduction due à la baisse du nombre d'évacuations prévues
Matériel spécial	6 676,8	3 338,4	3 338,4	1 630,6	4 969,0	1 707,8	25,6	Réduction due principalement à l'abaissement au niveau du soutien logistique autonome
Fournitures, services et matériel divers	13 150,8	14 123,8	(973,0)	2 687,5	16 811,3	(3 660,5)	(27,8)	Augmentation des dépenses concernant les fournisseurs individuels non prévues au budget en raison de l'indisponibilité des entreprises d'entretien et de

	1 ^{er} juillet 2008-30 avril 2009			1 ^{er} mai-30 juin 2009			Écart en pourcentage (7) = (6)/(1)	Explication des écarts
	Montant réparti (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)	Dépenses (4)	Total des dépenses, y compris dépenses prévues (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2009 (6) = (1) - (5)		
Projets à effet rapide	1 000,0	404,1	595,9	595,9	1 000,0	-	-	dépannage des véhicules, ainsi qu'au fret routier lié aux mouvements militaires dans l'est
Total partiel	478 494,4	332 670,2	145 824,2	123 605,3	456 275,5	22 218,9	4,6	
Total brut	1 187 676,4	883 985,1	303 691,3	290 670,7	1 174 655,8	13 020,6	1,1	
Recettes provenant des contributions du personnel	23 999,2	19 483,7	4 515,5	3 627,5	23 111,2	888,0	3,7	
Total net	1 163 677,2	864 501,4	299 175,8	287 043,2	1 151 544,6	12 132,6	1,0	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	3 426,9	-	-	3 426,9	3 426,9	-	-	
Total	1 191 103,3	883 985,1	303 691,3	294 097,6	1 178 082,7	13 020,6	1,1	

Annexe II

Bureaux de région, bureaux locaux et antennes en République démocratique du Congo

Région occidentale

<i>Bureau de région/bureaux locaux</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	Total
Kinshasa – Bureau de la région occidentale	153	53	187	393
Kinshasa – Bureau local	359	150	437	946
Kananga – Bureau local	12	9	60	81
Mbuji Mayi – Bureau local	9	14	47	70
Bandundu – Bureau local	7	7	26	40
Kikwit – Bureau local	1	5	19	25
Mbandaka – Bureau local	12	13	49	74
Kisangani – Bureau local	34	24	164	222
Kindu – Bureau local	16	12	89	117
Total	603	287	1 078	1 968

Région occidentale – Antennes

<i>Localité</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	Total
Matadi – Antenne (Kinshasa)	6	6	24	36
Gbadolite – Antenne (Mbandaka)	1	2	4	7
Gemena – Antenne (Mbandaka)	1	3	4	8
Total	8	11	32	51

Région orientale

<i>Bureau de région/bureaux locaux</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	Total
Goma – Bureau de la région orientale	40	8	2	50
Goma – Bureau local	71	258	66	395
Beni – Bureau local	13	11	79	103
Bukavu – Bureau local	50	53	207	310
Bunia – Bureau local	64	52	372	488

<i>Bureau de région/bureaux locaux</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	Total
Kalemie – Bureau local	19	18	80	117
Kamina – Bureau local	6	13	19	38
Lubumbashi – Bureau local	42	–	83	125
Dungu – Bureau local	6	12	3	21
Total	311	425	911	1 647

Régional orientale – Antennes

<i>Localité</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	Total
Butembo – Antenne (Beni)	1	0	11	12
Lubero – Antenne (Beni)	–	2	6	8
Aru – Antenne (Bunia)	2	1	17	20
Mahagi – Antenne (Bunia)	1	2	14	17
Manono – Antenne (Kalemie)	1	2	1	4
Uvira – Antenne (Bukavu)	12	8	59	79
Total	17	15	108	140

Annexe III

Calendrier le plus récent du déploiement du personnel civil et militaire supplémentaire et état actuel des négociations d'un mémorandum d'accord avec les pays qui fournissent des contingents

<i>Pays fournisseurs de contingents</i>	<i>Unité</i>	<i>Nombre d'hommes</i>	<i>Date de déploiement prévue</i>	<i>État du mémorandum d'accord</i>
Bangladesh	1 bataillon d'infanterie	850	Fin juillet 2009	Projet
	1 compagnie du génie	175-180	Fin juillet 2009	
	1 unité de police constituée		Fin juillet 2009	
Égypte	1 bataillon d'infanterie	850	Mi-juillet 2009	Projet
	1 compagnie de forces spéciales	150	Mi-juillet 2009	
	1 unité de police constituée		Mi-juillet 2009	
Jordanie	1 compagnie de forces spéciales	150	Mi-juillet 2009	Projet
Belgique	1 unité d'aviation	25-30	Mi-juin 2009	Projet

Annexe IV

**Récapitulatif des modifications de l'effectif civil proposées pour la Mission
de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010**

	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
Postes/postes de temporaire approuvés pour 2008/09	4 944	1 SGA; 3 SSG; 6 D-2; 18 D-1; 50 P-5; 121 P-4 (dont 9 PT); 297 P-3 (dont 50 PT); 70 P-2 (dont 3 PT); 529 SM (dont 42 PT); 3 G(1°C); 183 G(AC) (dont 1 PT); 92 AN (dont 3 PT); 2 776 GN (dont 127 PT); 795 VNU (dont 190 postes provisoires)
Postes/postes de temporaire vacants au 31 mars 2009	1 025	3 D-2; 6 D-1; 18 P-5; 34 P-4 (dont 4 PT); 115 P-3 (dont 28 PT); 20 P-2 (dont 2 PT); 108 SM (dont 32 PT); 26 G (AC); 25 AN; 373 GN (dont 110 PT); 224 VNU (dont 173 postes provisoires)
Postes/postes de temporaire proposés pour 2009/10	4 844	2 SGA (dont 1 PT); 4 SSG (dont 1 PT); 6 D-2; 18 D-1 (dont 1 PT); 54 P-5 (dont 3 PT); 124 P-4 (dont 7 PT); 284 P-3 (dont 42 PT); 71 P-2 (dont 3 PT); 688 SM (dont 8 PT); 105 AN (dont 6 PT); 2 810 GN (dont 54 PT); 678 VNU (dont 80 postes provisoires)
Postes/postes de temporaire supprimés	376	1 D-1 Division de l'assistance électorale (1) 1 P-5 Division de l'assistance électorale (1) 3 P-4 Division de l'assistance électorale (2), Bureau des affaires civiles (1) 6 P-4 (PT) Division de l'assistance électorale (6) 7 P-3 Division de l'assistance électorale (2), Bureau de l'information (2), Bureau des affaires civiles (3) 11 P-3 (PT) Division de l'assistance électorale (11) 1 P-2 Division de l'assistance électorale (1) 3 SM Bureau de l'information (1), Bureaux administratifs régionaux et antennes administratives locales (1), Section du contrôle des mouvements (1) 42 SM (PT) Bureaux administratifs régionaux et antennes administratives régionales (2), Centre de soutien à la mission (3), Section du contrôle des mouvements (10); Section de l'aviation (19), Section du génie (4), Section des approvisionnements (4)

	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	
		4 G(AC)	Division de l'assistance électorale (4)
		37 GN	Division de l'assistance électorale (30), Bureaux administratifs régionaux et antennes administratives locales (7)
		108 GN (PT)	Section des services médicaux (10), Centre de soutien à la mission (6), Section de l'aviation (12), Section des technologies de l'information et des communications (24), Section du génie (12), Section des approvisionnements (2), Section des transports (42)
		42 VNU	Division de l'assistance électorale (42)
		110 VNU (PT)	Section des services médicaux (10), Centre de soutien à la mission (6), Section du contrôle des mouvements (15), Section de l'aviation (31), Section des technologies de l'information et des communications (24), Section du génie (3), Section des approvisionnements (7), Section des transports (14)
Nouveaux postes/postes de temporaire	276	1 SGA (PT)	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs (1)
		1 SSG (PT)	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs (1)
		1 D-1 (PT)	Section de l'assistance électorale (1)
		2 P-5	Groupe de la stabilisation régionale (1), Groupe des violences sexuelles (1)
		3 P-5 (PT)	Section de l'assistance électorale (1), Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs (2)
		4 P-4	Groupe de la stabilisation régionale (2), Groupe de la réforme du secteur de la sécurité (1), Groupe des violences sexuelles (1)
		4 P-4 (PT)	Équipe Déontologie et discipline (3), Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs (1)
		6 P-3	Cellule d'analyse conjointe de la Mission (2), Groupe de la stabilisation régionale (3), Groupe des violences sexuelles (1)
		3 P-3 (PT)	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs (3)

	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	
		2 P-2	Section de l'aviation (2)
		15 SM	Groupe des violences sexuelles (1), Section du budget et du contrôle des coûts (1), Section des ressources humaines (2), Section des achats (1), Section des approvisionnements (3), Section de l'aviation (7)
		7 SM (PT)	Section de l'assistance électorale (4), Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs (3)
		10 AN	Bureau de l'information (3), Bureau des affaires civiles (4), Section du contrôle des mouvements (1), Section de l'aviation (2)
		3 AN (PT)	Équipe Déontologie et discipline (3)
		144 GN	Bureaux administratifs régionaux et antennes administratives locales (70), Section des ressources humaines (7), Section des approvisionnements (13), Section du génie (32), Section de la gestion du matériel et des biens appartenant aux contingents (1), Section du contrôle des mouvements (15), Section de l'aviation (6)
		35 GN (PT)	Section de l'assistance électorale (30), Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs (5)
		35 VNU	Groupe de la stabilisation régionale (5), Groupe de la réforme du secteur de la sécurité (1), Groupe des violences sexuelles (2), Section des approvisionnements (6), Section des technologies de l'information et des communications (2), Section de la gestion du matériel et des biens appartenant aux contingents (2), Section du contrôle des mouvements (4), Section de l'aviation (13)
Postes/postes de temporaire transférés	2	2 GN	De la Section des transports (2) au Groupe de la stabilisation régionale (1) et au Groupe de la réforme du secteur de la sécurité (1)
Postes/postes de temporaire convertis en postes d'agent du Service mobile	182	3 G(1°C)	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (2), Section des affaires juridiques (2), Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit) (2), Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (coordonnateur résident) (2), chefs de bureaux locaux et bureaux de liaison (8), PC région orientale (1), Bureau du Chef de la police (2), Groupe de liaison pour la lutte antimines (1), Division des affaires politiques (4), Bureau de l'information (6), Section de l'égalité des sexes (1),

Nombre	Classe
	Bureau des droits de l'homme (10), Division de l'assistance électorale (3), Bureau des affaires civiles (2), Section de la protection de l'enfance (1), Section de la sécurité (14), Bureau du Directeur de l'appui à la mission (1), Section du budget et du contrôle des coûts (2), Commission d'enquête (1), Groupe de contrôle du matériel et des stocks (3), Comité local de contrôle du matériel/organe central de contrôle (1), Bureaux administratifs régionaux et antennes administratives locales (12), Bureau du Chef des services administratifs (1), Section des ressources humaines (7), Section des achats (7), Section des finances (9), Section des services médicaux (1), Bureau du Chef des services d'appui intégrés (1), Centre de soutien à la mission (10), Section des approvisionnements (8), Section du génie (8), Cellule du système d'information géographique (3), Groupe des services de gestion des installations et des camps (3), Section des technologies de l'information et des communications (16), Section de la gestion du matériel et des biens appartenant aux contingents (7), Section du contrôle des mouvements (10), Section des transports (4), Section de l'aviation (5), Équipe Déontologie et discipline (1)

Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; AN : administrateur recruté sur le plan national; G(1^oC) : agent des services généraux (1^o classe); G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; PT : personnel temporaire (autre que pour les réunions); SM : agent du Service mobile; VNU : Volontaire des Nations Unies.

Annexe V

**Récapitulatif des modifications de l'effectif proposées
pour la Division de l'appui à la mission de la MONUK
(exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010)**

<i>Bureau/section/groupe</i>	<i>Mesure</i>		<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Catégorie/classe</i>
Section du budget et du contrôle des coûts	Création	1	Assistant (budget)	Service mobile
Groupe de contrôle du matériel et des stocks	Reclassement	1	Chef de groupe	P-3 à P-4
Bureaux administratifs régionaux et antennes administratives locales	Suppression	1	Assistant administratif	Service mobile
	Création	70	Interprète/traducteur	Agent des services généraux recruté sur le plan national
	Suppression	7	Assistant administratif	Agent des services généraux recruté sur le plan national
Section des ressources humaines	Reclassement	1	Spécialiste des ressources humaines	P-3 à P-4
	Création	2	Assistant (ressources humaines)	Service mobile
	Création	7	Commis aux ressources humaines	Agent des services généraux recruté sur le plan national
Section des achats	Création	1	Assistant (achats)	Service mobile
Section des approvisionnements	Création	2	Inspecteur alimentaire	Service mobile
	Création	1	Superviseur carburant	Agent des services généraux recruté sur le plan national
	Création	2	Commis aux rations	Agent des services généraux recruté sur le plan national
	Création	11	Assistants pompistes	Agent des services généraux recruté sur le plan national
	Création	1	Inspecteur alimentaire	Volontaire des Nations Unies
	Création	1	Assistant (rations)	Volontaire des Nations Unies
	Création	3	Superviseur carburant	Volontaire des Nations Unies

<i>Bureau/section/groupe</i>	<i>Mesure</i>		<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Catégorie/classe</i>
	Création	1	Opérateur du Système électronique de comptabilisation des carburants	Volontaire des Nations Unies
	Transfert	4	Technicien (matériel de bureau)	Agent des services généraux recruté sur le plan national
	Transfert	1	Technicien (matériel de bureau)	Volontaire des Nations Unies
Section du génie	Reclassement	1	Ingénieur aérodrome	P-3 à P-4
	Création	11	Électricien	Agent des services généraux recruté sur le plan national
	Création	11	Mécanicien	Agent des services généraux recruté sur le plan national
	Création	4	Technicien (approvisionnement en eau)	Agent des services généraux recruté sur le plan national
	Création	2	Commis à la gestion des installations et des camps	Agent des services généraux recruté sur le plan national
	Création	2	Contremaître	Agent des services généraux recruté sur le plan national
	Création	1	Plombier	Agent des services généraux recruté sur le plan national
	Création	1	Chauffeur de camion et poids lourd	Agent des services généraux recruté sur le plan national
Section des technologies de l'information et des communications	Création	2	Technicien (informatique)	Volontaire des Nations Unies
	Transfert	4	À la section des approvisionnements	Agent des services généraux recruté sur le plan national
	Transfert	1	À la section des approvisionnements	Volontaire des Nations Unies
Section de la gestion du matériel et des biens appartenant aux contingents	Création	2	Assistant (cession des biens)	Volontaire des Nations Unies

<i>Bureau/section/groupe</i>	<i>Mesure</i>		<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Catégorie/classe</i>
	Création	1	Assistant (cession des biens)	Agent des services généraux recruté sur le plan national
Section du contrôle des mouvements	Suppression	1	Administrateur du contrôle des mouvements	Service mobile
	Création	1	Administrateur du contrôle des mouvements	Administrateur recruté sur le plan international
	Création	7	Commis au contrôle des mouvements	Agent des services généraux recruté sur le plan national
	Création	8	Chauffeur	Agent des services généraux recruté sur le plan national
	Création	4	Assistant (contrôle des mouvements)	Volontaire des Nations Unies
Section des transports	Transfert	2	Au Groupe de la stabilisation régionale	Agent des services généraux recruté sur le plan national
Section de l'aviation	Reclassement	1	Chef du Groupe de la conformité technique	P-3 à P-4
	Création	2	Fonctionnaire chargé des opérations aériennes	P-2
	Création	5	Assistant (planification)	Service mobile
	Création	4	Assistant (planification)	Volontaire des Nations Unies
	Création	2	Assistant (vols)	Agent des services généraux recruté sur le plan national
	Création	1	Assistant (vols)	Volontaire des Nations Unies
	Création	2	Spécialiste de la conformité technique	Administrateur sur le plan national
	Création	1	Assistant (conformité technique)	Service mobile
	Création	1	Assistant (conformité technique)	Agent des services généraux recruté sur le plan national
	Création	2	Assistant (conformité technique)	Volontaire des Nations Unies

<i>Bureau/section/groupe</i>	<i>Mesure</i>		<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Catégorie/classe</i>
	Création	1	Assistant (terminal aérien)	Service mobile
	Création	3	Assistant (terminal aérien)	Agent des services généraux recruté sur le plan national
	Création	4	Assistant (terminal aérien)	Volontaire des Nations Unies
	Création	1	Assistant (lutte contre l'incendie)	Volontaire des Nations Unies
	Création	1	Assistant (budget)	Volontaire des Nations Unies